

Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

samedi 21 et dimanche 22 mars 2026 | Asnières-sur-Seine (92)

Compte rendu

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
ALLORY Pierre-Jean	x	
BAUER Maud	x	
CAPPON John		<i>Didier PASCAL</i>
CORIAT Caroline	x	
CZEKAJ Christophe	x	
DELMOTTE Éric	x	
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)	x	
DUQUESNE Adrien (<i>trésorier</i>)	x	
GERTOSIO-SERENA Sophie		<i>Éric DELMOTTE</i>
HENNEQUIN Chantal		<i>Loriane LEBRET</i>
LEBRET Loriane (<i>secrétaire générale</i>)	x	
LEMOINE Jean-Pierre	x	
LERICHE Inès	x	
MAISURADZE Nino		<i>non représentée</i>
MINAUD Émily (<i>membre du bureau</i>)		<i>Éloi RELANGE</i>
MOUNIER EMEURY Isabelle	x	
MULLON Jean-Baptiste	x	
NOUHAUD Laurent		<i>non représenté</i>
PASCAL Didier (<i>vice-président</i>)	x	
PENALVER Marion (<i>membre du bureau</i>)	x	
PETER Sébastien	x	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	x	
SEJALON Amélie	x	
TERNAULT Mathieu	x	
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	x	

Première journée, samedi 21 mars 2026.

La séance est ouverte à 14h.

Éloi Relange ouvre la séance en accueillant les membres du comité directeur pour deux jours de travaux consacrés aux projets, au budget et aux orientations fédérales.

Le président met en avant l'indicateur premier de la FFE : le nombre de licenciés. La Fédération compte actuellement 84 000 licenciés, contre 70 000 à la même période l'année précédente. La forte croissance du début de saison se maintient. La barre des 100 000 ne sera probablement pas atteinte, mais la trajectoire actuelle tend vers un nouveau record autour de 95 000 licenciés.

Il souligne également l'expansion du réseau avec 998 clubs actifs, contre 956 l'année passée. Cette dynamique répond à l'obligation fédérale de couvrir au maximum le territoire français, y compris dans les zones de grande ruralité, afin de garantir l'accessibilité de la discipline.

Éloi Relange indique ensuite que la session de mars du comité directeur est traditionnellement dédiée à l'examen des comptes. Le trésorier, l'expert-comptable, la commissaire aux comptes et Madame Laetitia Chollet ont travaillé de concert pour arrêter les comptes fédéraux de 2025. Le réalisé 2025 et le prévisionnel 2026 vont être présentés par Adrien Duquesne. Les comptes ne sont pas encore certifiés par la commissaire aux comptes. Comme chaque année, cette situation s'explique par le calendrier contraint pressé par la date de tenue de l'assemblée générale.

Le Président annonce un résultat financier positif de 97 000 €, marquant un redressement net par rapport au déficit de -150 000 € de la saison précédente. Cette inversion s'explique par les augmentations tarifaires appliquées courant 2025, dont la hausse des tarifs des licences mais aussi par la hausse du nombre de licenciés. Néanmoins, Éloi Relange invite à la prudence : ce résultat doit être tempéré car plusieurs arbitrages de dernière minute ont basculé du côté favorable. Il cite l'exemple d'Immortal Games, auprès de qui la FFE a pu prélever les 50 000 € dus suite à des procédures engagées mais incertaines. Il se réjouit toutefois de la consolidation de la trésorerie et des fonds associatifs, qui oscillent désormais entre 280 000 € et 300 000 €, plaçant la Fédération dans une zone de sécurité financière.

Poursuivant sur le volet sportif, Éloi Relange présente la nouvelle organisation du secteur du haut niveau et de la haute performance, qui sera désormais articulée autour d'un triptyque stratégique :

- Laurent Fressinet, Manager de la Haute Performance : il se réjouit chaleureusement de l'arrivée de ce joueur exceptionnel et reconnu. Il précise que ce dernier accompagnera les équipes adultes (mixtes et féminines) ainsi qu'un groupe de 6 à 8 jeunes talents à fort potentiel de médailles. Le Président souligne que son autorité naturelle et sa bienveillance constitueront un atout précieux pour la performance collective ;
- Jean-Baptiste Mullon, Entraîneur National des Jeunes : ses missions englobent le plan de performance, les sélections, l'organisation des délégations et l'animation du réseau d'entraîneurs ;
- Richard Ozwald, Directeur Technique National : il incarne la représentation de l'État au sein de la FFE. Le Président indique qu'il assistera à chaque comité directeur. Ses missions couvrent le haut niveau ainsi que le déploiement des politiques publiques (santé, inclusion, égalité hommes-femmes) exigées par les contrats de délégation.

Éloi Relange aborde ensuite l'organisation du Championnat de France Jeunes, devenu une véritable grand-messe fédérale réunissant 5 000 personnes. Il annonce une nouveauté majeure : la signature d'un accord de naming avec le Crédit Mutuel. L'événement s'appelle désormais le « France Jeunes Crédit Mutuel », soutenu par une participation financière de 30 000 € supplémentaire par édition. Au-delà de l'apport financier, le Président y voit une marque de confiance et un gain de notoriété auprès d'un acteur bancaire mutualiste et particulièrement engagé auprès des associations.

Le Président détaille l'augmentation des aides de l'État via l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour l'année 2026 :

- Volet Développement : l'enveloppe passe de 54 000 € les années précédentes à 92 000 € cette année, ciblant les actions pour les jeunes et la féminisation ;
- Volet Performance : l'obtention d'une nouvelle enveloppe de 55 000 € au titre du contrat de performance, pour la mise en place du plan de performance fédéral. Projet construit en grande partie par Quentin Loiseau que le Président remercie ;
- Aides personnalisées pour les Sportifs de Haut Niveau (SHN) : une enveloppe de 20 000 € sera allouée pour aider les jeunes athlètes.

La confiance de l'État se trouve également confirmée et renforcée par la nomination de de Richard Oswald au poste de DTN et par l'arrivée, depuis le mois de septembre, de Christelle Mol en qualité de Conseillère Technique Nationale.

Le Président retrace ensuite la feuille de route amorcée depuis son premier mandat, rythmée par des projets annuels qui ont perduré et entrés dans le fonctionnement quotidien de la Fédération :

- 2022 : Lancement de Class'Échecs ;
- 2023 : Déploiement du Plan de Performance Fédéral ;
- 2024 : Création de l'Institut National de Formation et du CQP d'animateur ;
- 2025 : Refonte du système d'information et lancement de l'École d'Échecs à la Française. Sur ce dernier point, il félicite chaleureusement Emily Minaud, absente ce week-end pour cause d'élections, pour la qualité remarquable des livrets et vidéos pédagogiques produits ;
- 2026 : Intégration de la nouvelle stratégie numérique pour le jeu en ligne.

Concernant les dossiers soumis à la décision de ce comité directeur, Éloi Relange évoque d'abord le projet d'achat du siège fédéral. Le Président souhaite soumettre à l'Assemblée Générale une proposition donnant délégation au comité directeur pour déclencher l'achat d'un bien immobilier. Il rappelle que l'acquisition de bureaux est une recommandation forte du CNOSF, validée par toutes les fédérations ayant réalisé ce virage stratégique.

Second sujet structurant, les avancées pour la création de la structure commerciale seront présentées lors de ce comité directeur. Le Président explique que ce véhicule permettra, entre autres, de déployer une stratégie ambitieuse notamment vers un projet majeur dont la vocation est la conquête des 2 à 5 millions de pratiquants qui ne connaissent ni la Fédération, ni les clubs, ni même l'existence d'un échiquier physique.

Éloi Relange revient ensuite sur le succès des compétitions fédérales. Après le nouveau record établi en début de saison par la coupe Loubatière avec plus de 1200 équipes engagées, le Président salue la réussite spectaculaire du championnat scolaire. Avec plus de 17 000 participants et 200 étapes territoriales, Éloi Relange adresse ses félicitations à Alain Saint-Arroman pour la gestion rigoureuse de cette croissance continue et exigeante.

Sur le plan des ressources humaines au siège, il mentionne l'intégration, depuis le 1^{er} janvier, de Clara Peytaud en tant que Chef de projet Développement, saluant son efficacité immédiate, notamment sur les dossiers de subventions.

Après avoir ainsi dressé le panorama de ces avancées majeures, Eloi Relange exprime sa pleine confiance dans la dynamique actuelle et le futur de la fédération. Le Président salue l'engagement de l'ensemble des équipes et passe la parole à Loriane Lebret afin d'ouvrir officiellement l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Loriane Lebret procède au décompte des voix : 19 présents, 4 représentés, soit 23 voix.

Elle propose d'ajouter six sujets à l'ordre du jour :

- Structure commerciale ;
- Nationalité des sportifs de haut niveau en équipe de France ;
- Modification de la composition de la commission Art, Culture et Histoire ;
- Modification de la composition de la commission Mixité ;
- Transfert des jeunes entre clubs ;
- Demande de l'Académie de Reims.

VOTE N°1

Il est proposé d'ajouter ces six points à l'ordre du jour de la réunion.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

INSTITUTIONNEL

1. Approbation du compte rendu du Comité Directeur des 8 et 9 novembre 2025.

VOTE N°2

Il est proposé d'approuver le compte rendu du Comité Directeur des 8 et 9 novembre 2025.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

FINANCES

1. Arrêt des comptes fédéraux de l'année 2025.

Adrien Duquesne présente le bilan financier 2025 en annonçant un résultat bénéficiaire de 97 655 €, qu'il qualifie de très positif dans l'orientation de la reconstitution des capitaux propres de la FFE. Il précise que ces derniers atteignent notamment 265 716 € (contre 168 061 € l'année précédente). Puis il présente quelques chiffres de l'exercice 2025 en comparaison à 2024 : le chiffre d'affaires s'élève à 257 973 € (+17,04%), les produits d'exploitation à 2 802 166€ (+11,97%), la masse salariale à 432 158€ (+2,15%), les charges d'exploitation à 2 722 049 € (1,94%), et la trésorerie à 1 168 125€ (+116 198 €).

Adrien Duquesne souligne ensuite un record historique de licences à 81 781 (soit une progression de 7,40 %) et des recettes en hausse de 13,48 % grâce aux mesures adoptées (licence A obligatoire pour les compétitions fédérales, revalorisation de la part fédérale de la licence A). Il note que l'impact de ces mesures ne représente qu'un tiers sur les comptes 2025 (puisque mis en application du 01/09/2025 au 31/12/2025), le meilleur étant attendu pour 2026.

Adrien Duquesne détaille ensuite les écarts entre budget et réalisé : les produits financiers sont plus élevés de 90 452 € principalement grâce aux licences et à l'ANS (92 000 €/an accordés de 2025 à 2028 contre 58 000 €/an

de 2020 à 2024) et au sponsoring d'Immortal Game (25 000 € encaissés alors que rien n'avait été budgété au vu de la citation d'Immortal Game). Les dépenses de fonctionnement dépassent de 37 976 € le budget, principalement en raison de la masse salariale. Le bloc développement est positif de 20 299 € par rapport au prévisionnel principalement en raison d'une revalorisation du stock de matériel fourni par la Fondation « l'Échiquier de la Réussite », le bloc « haut niveau » présente une économie de 37 000 € qui s'explique notamment sur le coût moindre des frais de déplacement des équipes de France en 2025, enfin le bloc compétitions a coûté 12 000 € de plus par rapport au budget prévisionnel suite à une anticipation trop optimiste concernant les Championnats de France, bien que l'équilibre financier entre ces deux compétitions a pu être atteint en 2025 (+1 151 €) par rapport à 2024 (-21 965 €).

Adrien Duquesne détaille la particularité du poste 22950 « divers » dans le bloc « fonctionnement » en expliquant que celui-ci, initialement budgété à -26 000 €, est finalement quasi à l'équilibre grâce à plusieurs événements intervenus en fin d'année (dettes prescrites, contentieux clôturés).

Adrien Duquesne conclut en apportant la précision que le résultat comptable bénéficiaire de 97 655, satisfaisant sur le plan des objectifs de stabilisation budgétaire fixés, est toutefois à prendre avec des pincettes, car celui-ci résulte également de plusieurs « recettes comptables » ne se traduisant pas par des rentrées d'argent : +30 000€ de valorisation du stock de matériel de l'Échiquier de la Réussite (qui n'a pas fait l'objet d'un achat par la Fédération) visible dans le poste 31100 « commission scolaire », ainsi que l'équilibre du poste 22950 « divers » comme expliqué dans le point précédent. Il rappelle l'importance qu'a eu l'augmentation de la part fédérale des licences dans ce résultat et la nécessité de poursuivre le rattrapage de l'inflation par le vote de la seconde augmentation prévue lors de l'Assemblée Générale d'Albi. Il invite ensuite l'assemblée à poser ses questions et rappelle que les chiffres présentés seront reportés, avec d'avantages de détails, dans le compte-rendu financier 2025 soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Didier Pascal fait remarquer que l'augmentation des licences bénéficie également aux ligues, aux CDJE et aux autres structures, via les reversements.

Éric Delmotte interroge sur le coût réel pour la Fédération du dispositif CQP, pensant que la formation était entièrement financée par les apprenants.

Didier Pascal explique que, le CQP n'étant pas encore définitivement inscrit au RNCP, les apprenants n'ont pas accès au CPF. La Fédération a donc subventionné 1 000 € par apprenant pour la première cohorte, ramenant leur reste à charge de 2 672 € à 1 672 €. Il indique que l'inscription définitive au RNCP, initialement espérée fin 2026, prend du retard en raison de l'instabilité politique et du gel de certains budgets ministériels.

Éloi Relange justifie cet investissement comme nécessaire au lancement du CQP : il s'agit de permettre aux formateurs de se roder, d'affiner le process et de constituer une première base d'apprenants. Il souligne que même sans la subvention de 1 000 € par apprenant, le bilan de l'INF reste à l'équilibre.

Éloi Relange rappelle l'importance du bloc haut niveau, dont l'enveloppe globale avoisine 300 000 €, incluant compétitions, sélections, équipes de France et plan de performance jeunes. Il rappelle que chaque participation aux Olympiades représente 100 000 €, et que cet investissement a été mis en avant auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Adrien Duquesne résume en indiquant que le résultat de base se dirigeait au pire vers l'équilibre et au mieux vers un résultat légèrement bénéficiaire, et que c'est l'accumulation de bonnes nouvelles de fin d'exercice (facture prescrite, TVA non réclamée, litiges écartés, revalorisation du stock, Immortal Games) qui a porté le résultat à plus de 90 000 €.

Éloi Relange confirme que le résultat "réel" serait nettement moindre, sans ces éléments exceptionnels, et rappelle enfin le dispositif de contrôle auquel les comptes sont soumis : expert-comptable, commissaire aux

comptes (vérification de pièces et audit social), et Commission de Contrôle Économique et de Gestion (CCEG) présidée par Pascal Rossi, chargée à la fois de la vérification et de l'audit-recommandation.

VOTE N°3

Il est proposé d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en constatant un excédent de 97 655 euros.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

2. Budget prévisionnel fédéral de l'année 2026.

Adrien Duquesne présente le projet du budget prévisionnel 2026 en précisant que celui-ci est construit sur la base d'un résultat prévisionnel à l'équilibre tout en renforçant les actions de structuration et de développement grâce à l'augmentation des recettes. La présentation est notamment effectuée par secteurs analytiques (produits financiers, fonctionnement, développement, haut-niveau, compétition) avec une concentration sur les points clés de ces secteurs.

En outre, l'augmentation attendue des recettes se justifie par :

- La hausse du nombre de licenciés sur l'année 2025 ;
- L'augmentation du nombre de licences A ;
- L'augmentation du tarif de la part fédérale de la licence A pour les adultes et les jeunes U08 à U16 ;
- L'augmentation de la subvention ANS à 92 000€ (contre 65 000€ les saisons précédentes) ;
- L'obtention d'une nouvelle subvention ANS de 55 000€ dans le cadre du dispositif « ambition bleue » via la signature d'un contrat de performance ;
- La conclusion de partenariats financiers à hauteur de 100 000€ (90 000€ du Crédit Mutuel et 10 000€ de la Fondation l'Échiquier de la Réussite) ;
- Le renforcement de notre partenariat avec le Crédit Mutuel qui devient partenaire majeur de la Fédération Française des Échecs, et plus particulièrement, partenaire des Équipes de France adultes mixtes et féminines ainsi que du Championnat de France Jeunes d'Albi 2026.

Il est notamment envisagé la continuité ou le développement des actions suivantes :

- La poursuite du programme Class' Échecs et le développement de la passerelle des nouveaux adhérents à l'école vers les clubs, avec le soutien financier du Crédit Mutuel Enseignant, et la mise en place du dispositif Class'Échecs lycées IDF (dotation en matériel des 474 lycées de la Région Île-de-France et financé par la région Île-de-France) ;
- Le renforcement de l'accompagnement et de l'encadrement du haut-niveau, ainsi que du pilotage de la performance par Richard Ozwald (Directeur Technique National), Jean-Baptiste Mullon (Sélectionneur des jeunes sportifs de haut-niveau) et Laurent Fressinet (Manager de la haute performance), et ce, afin de répondre aux nouvelles obligations concernant la haute performance et la très haute performance suite à la reconnaissance obtenue du Ministère des Sports ;
- Le renforcement du projet « l'École d'Échecs à la Française », programme pédagogique structuré au service des animateurs, des écoles et des clubs visant à faciliter la mise en place de pratiques pédagogiques d'excellence et harmonisées ;

- La continuité des actions de formation de l'Institut National de formation (INF), et notamment la validation du CQP (Certification de Qualification Professionnelle) Animateur d'Échecs par la voie de la VAE ou du parcours de formation pour les animateurs ne pouvant prétendre à la VAE ;
- Le développement du projet « e-chess » visant à établir des passerelles entre les communautés de joueurs d'échecs en ligne, et actuellement non licenciés au sein d'un club, et la Fédération Française des Echecs, leur proposer une offre de services qui correspond à leurs attentes et motiver celles-ci à rejoindre les effectifs de notre Fédération ;
- La continuité du projet de développement de l'ensemble des Systèmes d'Informations (SI) de la Fédération, avec une nouvelle signalétique et une possibilité de paiement en ligne pour les clubs au niveau d'une fédération délégataire supprimant les difficultés actuelles. L'objectif visé est la finalisation du projet pour septembre 2026 ;
- Le renforcement des effectifs de la FFE afin de permettre à la Fédération de remplir sa mission auprès des clubs et des organes déconcentrés sans oublier d'assurer nos nouvelles obligations avec la qualité et l'exigence nécessaire suite à nos différentes reconnaissances et auprès de nos partenaires.

Éloi Relange précise que le projet "e-chess" vise à s'adresser aux communautés de joueurs en ligne qui ne connaissent pas les clubs, en s'appuyant sur des influenceurs, de la publicité et des partenariats avec des opérateurs comme Chess.com ou Lichess. Il reconnaît que le budget de 25 000 € est difficile à calibrer étant donné les nombreuses inconnues, mais que la fédération n'ira pas s'entêter si les premiers essais échouent.

Adrien Duquesne annonce que le budget de l'École d'Échecs à la Française passe de 15 000 € à 45 000 €, soit 30 000 € supplémentaires pour produire la saison 2, le début de la saison 3 et les livrables d'exercices qui y sont associés.

Éloi Relange souligne que ce budget est bien plus fiable que celui « e-chess », car la production est rodée : les coûts vidéo, les devis des livres et les intervenants sont déjà connus.

Loriane Leuret interroge sur le fait que les postes 32200 « formation arbitrage » et 32300 « formation dirigeants » affichent un solde nul.

Éloi Relange précise que la formation arbitrage est à l'équilibre recettes/dépenses, d'où un solde nul, et que la réforme des modalités de formation a permis une légère amélioration financière tout en rémunérant mieux les formateurs.

Didier Pascal confirme que la formation des dirigeants bascule désormais dans le budget de l'INF, via le dispositif Certif'Asso en cours de montage.

Jean-Pierre Lemoine demande des précisions concernant les postes de communication (22320 « communication », 22330 « relation presse » et 31600 « événements de communication ») qui représentent près de 100 000 € au total, les 70 000 € de dépenses dans le poste 33300 « développement clubs », et l'absence du poste de dépenses dédié aux ligues. Il suggère qu'un geste financier de la Fédération envers les ligues souhaitant recruter via l'ANS-PST serait politiquement fort.

Adrien Duquesne répond à la question sur la communication en distinguant les postes appartenant au secteur fonctionnement (le poste 22320 « communication » et le 22330 « relation presse ») dont le budget alloué s'élève à 60 000 €, et le poste 31600 « événements de communication » appartenant au secteur développement et qui concerne le projet « e-chess » dont le budget alloué s'élève à 25 000 €. En ce qui concerne le poste 33300 « développement clubs », les 70 000 € de dépenses concernent notamment la commande groupée de matériel.

Éloi Relange répond sur le point ligues en expliquant que la ligne 32400 « Séminaire ligues » avait été supprimée faute de réussite logistique à les réunir en présentiel. Il indique que Richard Ozwald et Christelle Mol travaillent sur un plan de développement des ligues, et que la Fédération est prête à débloquer des budgets dès lors que des projets concrets remontent.

Éric Delmotte témoigne de la difficulté concrète de la professionnalisation au niveau de sa ligue : un poste senior représente un manque à gagner de 20 000 € par an difficile à combler, et la ligue a donc mis le projet en pause.

Jean-Baptiste Mullon suggère d'attribuer un budget aux ligues, même symbolique, serait plus incitatif que d'être simplement « ouvert aux demandes ».

Didier Pascal rétorque que le budget fédéral n'inscrit des lignes que pour des projets identifiés. Il rappelle que depuis trois ans, une ligne ligues existait sans jamais être dépensée, et qu'il faut d'abord que les projets remontent des ligues avant que la fédération ne les finance.

Éloi Relange précise que la préconisation travaillée avec Richard Ozwald et Christelle Mol est de partir sur un modèle auto-entrepreneur avec des actions clé en main, d'expérimenter avec des ligues pilotes, puis d'en extraire les bonnes pratiques pour budgéter un plan d'action global.

Adrien Duquesne conclut en annonçant la mise en place de nouveaux outils destinés à améliorer le pilotage budgétaire de la Fédération pour les saisons futures : le remplacement du logiciel comptable Sage par Pennylane, qui permettra davantage d'automatisation et un suivi des flux en temps réel, ainsi que la mise en place d'une GED accessible en externe pour éviter de dépendre d'un accès physique, uniquement accessible depuis le siège fédéral, aux serveurs de la FFE.

VOTE N°4

Il est proposé d'approuver le budget prévisionnel fédéral de l'année 2026, qui sera soumis au vote de l'assemblée générale du 25 avril 2026.

Pour : **23**

Contre :

Abstention :

4. Modification du tarif des licences pour la saison 2026-2027.

Un point d'information est fait concernant les tarifs des licences pour la saison à venir. Le comité directeur confirme qu'il sera proposé lors de la prochaine Assemblée Générale une augmentation de 2€ sur les licences A Jeunes et 1€ sur la licence A adulte. Cette augmentation s'inscrit dans un plan de lissage pluriannuel des tarifs voté sur trois ans par l'AG de 2025.

La question de l'évolution des types de licence reste un sujet prioritaire pour le Comité Directeur. Didier Pascal confirme que le groupe de travail va reprendre ses travaux. Initialement retardé par manque de temps, le groupe mène une réflexion large incluant la structure des licences, les droits de vote associés et les comparaisons avec d'autres fédérations européennes (notamment la Belgique). Le lien avec le projet E-Chess est établi et la réflexion portera également sur la pertinence du format actuel de la licence pour la communauté des joueurs en ligne qui n'évolue pas en club.

ADMINISTRATION/JURIDIQUE

1. Point d'information sur la situation du CDJE 65.

Matthieu Vieira présente la situation conflictuelle dans laquelle se trouve le Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Hautes-Pyrénées (CDJE 65). Il indique que 5 des 7 clubs affiliés du département ont demandé le 1er février dernier la tenue d'une Assemblée Générale (AG) visant la révocation du Comité Directeur du CDJE en place, le seuil fixé par les statuts pour une telle demande étant de $\frac{1}{3}$ des clubs (et $\frac{1}{3}$ des voix). Il souligne que le président du CDJE 65 a refusé de convoquer l'Assemblée Générale demandée par les clubs, puis a refusé d'inscrire cette révocation à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle convoquée le 20 février dernier, malgré plusieurs rappels effectués par le bureau fédéral sur la nécessité de respecter la demande des clubs et l'intervention lors de l'AG de la Présidente de la Ligue Occitanie à qui le bureau fédéral avait demandé de se rendre afin d'organiser une médiation.

Par ailleurs, Matthieu Vieira indique que des prises de licences massives (environ 400 licences B) au sein des deux clubs présidés respectivement par le président et le trésorier/salarié du CDJE ont eu lieu fin février. Il s'agit sans aucun doute de manœuvres électorales visant à inverser le rapport de force du nombre de voix en après le 1er avril.

Face à l'urgence de la situation et à la violation caractérisée des statuts déconcentrés, Matthieu Vieira indique que le bureau fédéral a fait usage de l'article 3 des statuts de la FFE pour se substituer à la présidence du CDJE 65 et convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le 14 mars dernier. Cette AG, à laquelle les président & trésorier/salarié du CDJE ont refusé de participer, a vu la demande de révocation être approuvée ; trois administrateurs provisoires ont été nommés avec pour mission d'organiser une élection le 31 mars prochain. En réaction, l'ancien dirigeant du CDJE a engagé des fonds du CDJE (3 600 €) pour contester cette décision devant la justice ; le tribunal judiciaire de Nanterre a d'ores-et-déjà débouté ces anciens dirigeants de leur procédure en référé.

Matthieu Vieira souhaite par conséquent que le Comité Directeur valide l'action engagée en urgence par le bureau fédéral afin de sécuriser cette décision.

Jean-Baptiste Mullon estime que les agissements de l'ancien président et de l'ancien trésorier du CDJE 65 (ce dernier étant par ailleurs salarié du Comité, ce qui pose la question d'un potentiel conflit d'intérêts) sont de nature à justifier l'ouverture d'une procédure disciplinaire. Il rapporte des faits de violences verbales et des infractions caractérisées à la charte d'éthique de la Fédération, affectant également des clubs des Pyrénées-Atlantiques (CDJE 64).

Loriane Leuret appuie ces propos en confirmant avoir reçu des plaintes formelles de parents d'enfants du département voisin (64), pour lesquels des licences ont été prises à leur insu dans le CDJE 65. Éric Delmotte abonde dans ce sens et soutient la nécessité d'une saisine des organes disciplinaires pour protéger les licenciés locaux. Éloi Relange suggère de confier le soin au comité d'Éthique de mener une enquête sur la situation, ce dernier pourra saisir le cas échéant les instances disciplinaires.

VOTE N°5

Il est proposé au comité directeur de :

- *confirmer la convocation d'une assemblée générale effectuée par le bureau fédéral au titre de l'article 3 des statuts fédéraux, qui a eu lieu le 14 mars 2026 dernier ;*
- *saisir le comité d'éthique de cette situation.*

Pour : 23

Contre :

Abstention :

2. Réforme du Règlement Disciplinaire

Matthieu Vieira présente le projet de refonte du règlement disciplinaire de la Fédération Française des Échecs. En préambule, il tient à saluer le travail de Lou Pasquier, étudiante en master de droit du sport qui a commencé en janvier dernier un stage à la Fédération à raison de deux jours par semaine ; celle-ci a grandement contribué à la finalisation de la refonte du règlement, qui par manque de temps avait peu avancé. Cela met d'ailleurs en exergue le besoin croissant de la Fédération de disposer à l'avenir de ressources humaines avec des compétences juridiques pour traiter les dossiers quotidiens.

Ce nouveau règlement, qui repose sur le modèle-type prévu par le code du Sport, a été entièrement réorganisé afin de mieux correspondre à la réalité des procédures. Bien que le texte final soit encore dans l'attente de la validation officielle du Ministère des Sports qui n'a pas encore été faite, Matthieu Vieira expose les points saillants de la réécriture ; il propose qu'un scrutin électronique soit ensuite organisé dès que l'approbation ministérielle sera obtenue.

La première évolution concerne la suppression des commissions régionales de discipline. Matthieu Vieira explique que ces instances déconcentrées sont dans la pratique très peu sollicitées et qu'il s'avère particulièrement difficile de trouver des personnes compétentes sur ces questions juridiques au sein des ligues. Le nouveau texte propose donc une centralisation des affaires au profit d'une Commission Fédérale de Discipline renforcée. Pour éviter que cette instance ne repose sur les épaules d'un seul bénévole, il est prévu d'épauler son président actuel, Rémi Helfer, par la nomination d'un vice-président. Cette réorganisation permettra d'améliorer significativement le niveau de compétence des membres appelés à rendre des décisions disciplinaires au niveau national.

En conséquence de cette centralisation, le processus d'instruction des dossiers est remanié : l'instruction, jusqu'alors systématique pour toute affaire portée devant la CFD, devient facultative. Matthieu Vieira souligne que cette étape n'est pas toujours utile pour des litiges mineurs. Désormais, l'instruction ne sera diligentée que si l'organe à l'origine des poursuites juge l'affaire suffisamment complexe, ou si le président de l'organe disciplinaire décide d'en réclamer une à la réception du dossier. Le texte prévoit que les personnes chargées de l'instruction seront dorénavant désignées directement par le Bureau Fédéral et non plus par le comité directeur, facilitant ainsi la mobilisation rapide de profils disponibles. De plus, sur proposition de Pierre Leblic, président de la Commission d'Appel et ancien instructeur, une nouvelle obligation est instaurée : les arbitres et les officiels de compétition auront l'obligation de répondre aux demandes d'informations de l'instructeur, mettant fin aux situations de blocage où des témoins clés ignoraient les relances de la Fédération.

Les modalités d'engagement des poursuites constituent également un point central des modifications. Actuellement, la procédure exige le dépôt d'une plainte par courrier recommandé par un licencié, un formalisme lourd et inadapté ayant même conduit le président Éloi Relange à s'envoyer des lettres recommandées « à lui-même » pour enclencher des actions suite à des signalements de la cellule VSS. Le nouveau texte prévoit que les poursuites pourront être engagées par trois organes distincts :

- Le Bureau Fédéral pourra agir de sa propre initiative lorsqu'il a connaissance de faits graves, garantissant une réactivité indispensable, notamment vis-à-vis du Ministère de tutelle ;
- La Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA) aura également cette compétence à la suite de rapports d'arbitres, par exemple pour des cas de triche ou des comportements déplacés ;
- Enfin, le Comité d'Éthique pourra déclencher des poursuites, de sa propre initiative ou à la suite de plaintes déposées par des licenciés comme actuellement : cela permettra de garantir un traitement indépendant des plaintes déposées par des licenciés.

Le volet des mesures conservatoires est par ailleurs mis en conformité, s'agissant du point principal soumis à l'approbation du Ministère. Le nouveau règlement dote le Bureau Fédéral de la capacité de prononcer des mesures conservatoires, comme la suspension d'une licence, sans avoir à engager formellement des poursuites disciplinaires. Cette disposition est spécifiquement conçue pour traiter les arrêtés préfectoraux d'interdiction d'exercer (généralement d'une durée de six mois) transmis par le dispositif gouvernemental Signal Sports.

Jusqu'à présent, la Fédération appliquait ces suspensions en dehors de tout cadre légal précis, faute de recevoir le dossier de fond permettant d'instruire une procédure disciplinaire classique. Cette suspension administrative prendra fin à l'issue d'une décision judiciaire définitive ou en cas de non-renouvellement de l'arrêté préfectoral.

Enfin, le nouveau règlement simplifie les procédures administratives, en autorisant les convocations par courrier électronique. Matthieu Vieira prend l'exemple des forfaits non justifiés, une infraction qui échappait jusqu'ici à toute sanction en raison de la lourdeur du processus d'instruction et d'envoi postal. Demain, la DNA pourra saisir l'organe disciplinaire par simple courriel, déclenchant une convocation électronique rapide, sans instruction préalable.

Il est enfin à noter que le droit de solliciter l'audition de témoins est désormais élargi à toutes les parties, et non plus réservé à la seule personne mise en cause.

Éric Delmotte demande ce qu'il advient des commissions régionales de discipline lorsqu'elles existent dans certaines ligues. Matthieu Vieira précise qu'il conviendra de les supprimer à terme des éventuels règlements intérieurs et statuts des ligues régionales lorsqu'elles sont mentionnées dans ces textes, mais qu'elles cessent *de facto* d'exister puisque le règlement disciplinaire fédéral est la base légale d'existence de ces organes.

Marion Penalver s'inquiète de la suppression de l'instruction systématique et d'une potentielle atteinte aux droits de la défense. Matthieu Vieira la rassure en détaillant que l'absence d'instruction n'altère en rien le caractère contradictoire de la procédure. La personne poursuivie conserve l'intégralité de ses droits : elle peut présenter ses observations lors de l'audience, se faire accompagner par un avocat, demander l'audition de témoins ou solliciter un report pour préparer sa défense. Il précise en outre que le président de la Commission d'Appel aura toujours la faculté d'ordonner une instruction s'il estime qu'une affaire a été insuffisamment étayée en première instance. Enfin, il rappelle l'existence de multiples voies de recours protectrices pour les licenciés, allant de l'appel interne à la conciliation obligatoire devant le CNOSF, dont la Fédération suit traditionnellement les avis, jusqu'aux recours devant les juridictions administratives (du tribunal administratif au Conseil d'État).

Éloi Relange suggère pour gagner du temps que le comité directeur valide dès à présent le règlement, si l'ensemble des membres sont d'accord.

VOTE N°6

Il est proposé d'adopter la version présentée du règlement disciplinaire, sous réserve d'approbation du ministère des sports, avec mise en application dans le mois suivant l'approbation.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

3. Proposition de modification du règlement intérieur.

Matthieu Vieira présente une proposition de modification du règlement intérieur en vue de son adoption lors de l'assemblée générale du 25 avril prochain. Il s'agit de modifications avant tout technique.

La première est consécutive à la nomination d'un poste de Directeur Technique National par le Ministère au sein de la Fédération. Matthieu Vieira rappelle que jusqu'à il y a peu, la Fédération parlait de Directeur Technique National pour le poste de Jordi Lopez, ce qui est en réalité inexact au regard des textes ministériels. Il convient en effet de distinguer 2 fonctions, ce qui est fait par cette modification du règlement intérieur :

- La Direction Technique Nationale (DTN) est assurée par Richard Ozwald ; ce poste est nommé par le

Ministère des Sports. Elle est chargée de la définition de la politique sportive globale, du sport de haut niveau, des sélections internationales (FIDE) et de la mise en œuvre des actions prévues au contrat de délégation. La composition de la DTN est mise en conformité avec la terminologie ministérielle, incluant des « Conseillers Techniques Sportifs » (CTS).

- La Direction Technique Fédérale (DTF) pérennise les missions assurées par Jordi Lopez. Cette direction se concentre sur la gestion technique des compétitions nationales organisées par la FFE, l'application des règlements fédéraux et le support opérationnel aux clubs et organes déconcentrés.

En conséquence de cette restructuration, la Commission Technique comptera désormais parmi ses membres de droit le Directeur Technique Fédéral en lieu et place du Directeur Technique National.

Par ailleurs, il est apparu qu'il existe un vide juridique quant à la situation des licenciés lors de la dissolution d'un club en cours de saison. Deux cas de figure sont désormais intégrés au Règlement Intérieur :

- Lorsqu'un club omnisport/multisport demande à ne plus être affilié (mais continue d'avoir une existence légale) cette désaffiliation ne prendra effet qu'au terme de la saison sportive en cours ;
- Lorsqu'une association est dissoute, la fin de l'affiliation est effective dès réception du procès-verbal de dissolution par la Fédération. Les licenciés de l'association dissoute seront autorisés à rejoindre une autre structure sans que les règles relatives aux mutations ne leur soient appliquées.

Matthieu Vieira rappelle que cette proposition doit, en application de l'article 5.1 des statuts fédéraux, d'abord être adoptée par comité directeur pour être présentée à l'assemblée générale qui la validera définitivement.

VOTE N°7

Il est proposé de soumettre à la prochaine Assemblée Générale du 25 avril 2026 ces propositions de modification du Règlement intérieur de la FFE.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

4. Clôture du contentieux AIDEF.

Matthieu Vieira rappelle que la procédure judiciaire par l'AIDEF est vieille de bientôt 11 ans (mai 2015) et fait un rappel de l'historique du dossier : une première plainte déposée par l'AIDEF à l'encontre de Jean-Claude Moingt, ancien président de la FFE, et de la Fédération elle-même a été classée ; cette association a par la suite déposé une plainte avec constitution de partie civile ce qui a entraîné l'ouverture d'une information judiciaire. Le juge d'instruction avait une première fois rendu une ordonnance de non-lieu, dont l'AIDEF avait interjeté appel. La chambre de l'instruction avait alors ordonné un supplément d'enquête, à la suite duquel le juge d'instruction avait rendu une nouvelle fois une ordonnance de non-lieu.

L'AIDEF avait une nouvelle fois fait appel de cette décision, point qui avait été évoqué il y a un an lors du comité directeur de mars 2025. Matthieu Vieira ajoute que conformément aux réquisitions du Procureur de la république, la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Versailles a confirmé, par une décision devenue définitive, l'ordonnance de non-lieu. L'AIDEF ne s'étant pas pourvue en cassation, cette affaire est désormais close : Jean-Claude Moingt et la Fédération sont donc mis hors de cause.

Éloi Relange déplore la durée et le coût disproportionnés de cette procédure, qualifiant la situation d'acharnement personnel de la part de la présidence de l'AIDEF. Il souligne que les frais d'avocats engagés par

les parties (plusieurs dizaines de milliers d'euros) excèdent largement les enjeux financiers initiaux du litige, datant de la période 2013-2014.

Interrogé sur l'avenir des relations avec l'AIDEF, le Président rappelle que la FFE s'est retirée de l'association depuis plusieurs années, mais que la Fédération continue d'assurer sa mission de rayonnement de la francophonie de manière indépendante, notamment via des partenariats directs avec des fédérations francophones et le soutien de la MAEI (Mission des Affaires Européennes et Internationales) et du CNOSF.

Jean-Baptiste Mullon ajoute que la position de la FFE n'est pas figée par principe ; cependant, le manque actuel de projets qualitatifs ou d'échanges de compétences au sein de l'AIDEF ne justifie pas un retour à court terme.

Le Comité Directeur accueille Laurent Fressinet, invité de cette séance pour présenter son poste de manager de la haute performance.

DIRECTIONS/COMMISSIONS

1. Direction Technique Nationale : point d'information

Richard Ozwald, Directeur Technique National (DTN) depuis le 1er mars, présente pour la première fois devant le Comité Directeur les fondements et les objectifs du nouveau contrat de délégation liant la Fédération au Ministère des Sports.

Le contrat, signé récemment, court jusqu'en 2029. Il définit les disciplines sur lesquelles la Fédération s'engage officiellement. Pour la première fois, le périmètre intègre de manière formelle le E-Chess (échecs en ligne). Cette reconnaissance ministérielle impose à la Fédération de structurer un véritable circuit de développement (Championnat de France, actions dédiées), transformant une pratique autrefois marginale en une mission de service public obligatoire.

Le contrat de délégation repose sur douze obligations structurantes que la Fédération et ses organes déconcentrés (ligues et comités) doivent mettre en œuvre :

- Développement des disciplines (E-Chess, scolaire, CQP) ;
- Sport de haut niveau (Plan de Performance Fédéral) ;
- Gouvernance et fonctionnement démocratique (Transparence et éthique) ;
- Protection de l'intégrité des sportifs (Lutte contre les VSS et l'honorabilité) ;
- Éthique et intégrité (Lutte contre la triche et les conflits d'intérêts) ;
- Pratique des personnes en situation de handicap (Inclusion tout handicap) ;
- Développement durable (Éco-responsabilité des événements et du siège) ;
- Parité et égalité femmes-hommes ;
- Sport-Santé (Dispositifs pour les publics éloignés de la pratique) ;
- Sport et éducation (Programme Classe Échecs) ;
- Sport et engagement (Valorisation du bénévolat) ;
- Inclusion sociale (Actions en quartiers QPV et zones rurales).

S'agissant du haut niveau, le contrat prévoit un investissement de 75 000 € (plus 24 000 €) via l'Agence Nationale du Sport (ANS). 63 sportifs sont actuellement inscrits sur les listes ministérielles.

Afin de favoriser l'inclusion, une convention avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (6 000 €/an) permet l'envoi de kits et la formation d'animateurs pour les jeunes sous main de justice.

Dans le cadre du plan fédéral de développement durable, Richard Ozwald souligne une réduction notable d'un million de kilomètres par an grâce à la sectorisation géographique des compétitions par équipes (Top 16, Nationale 1 à 3).

Richard Ozwald souligne un constat critique : les ligues régionales sont souvent perçues comme de simples organes de gestion et ne sont pas identifiées comme des interlocuteurs politiques par les autorités régionales (DRAJES, Conseils Régionaux). Il préconise le recrutement de chargés de développement au sein de chaque ligue. Ces professionnels auraient pour mission de piloter les politiques publiques (CQP, sections sportives, haut niveau régional) et d'assurer une crédibilité institutionnelle. Face à la « frilosité » de certaines structures à devenir employeurs, la DTN propose deux solutions :

- Méthode pédagogique : Accompagnement des ligues dans la création de fiches de mission et recherche de financements ;
- Solution transitoire : Recours à des auto-entrepreneurs locaux pour des missions spécifiques (ex: déploiement des sections sportives) afin d'amorcer la dynamique sans engagement social immédiat.

Éric Delmotte propose que sa région soit « pilote » pour tester la solution de l'auto-entrepreneuriat et confirme que la PJJ souhaite désormais contractualiser directement avec les ligues.

Jean-Pierre Lemoine rappelle la difficulté de structuration des ligues due à l'immensité des territoires régionaux et au manque d'implication bénévole. Il insiste sur la nécessité d'outils « clé en main » fournis par la Fédération.

Interrogé par Christophe Czekaj sur les risques en cas de non-atteinte des objectifs, Richard Ozwald précise qu'il n'y a pas de sanction coercitive immédiate (retrait de délégation improbable), mais qu'un manque de performance entraînerait inévitablement une baisse des subventions de l'ANS et pourrait menacer le statut de « Haut Niveau » de la discipline.

HAUT NIVEAU

1. Restructuration des postes de responsables haut niveau et manager de la haute performance.

Le Président passe la parole à Jean-Baptiste Mullon, nouvellement nommé Entraîneur National de la Fédération.

Jean-Baptiste Mullon précise qu'il occupe ses fonctions depuis trois semaines seulement, une période marquée par l'urgence de l'organisation des sélections pour les championnats du monde de juin. Il définit ses missions prioritaires :

- Pilotage du programme de performance : il assure l'entraînement annuel des jeunes sélectionnés (visioconférences, stages) et nomme l'encadrement des délégations internationales ;
- Lien institutionnel : il veille au respect du Projet de Performance Fédéral (PPF) lié à l'Agence Nationale du Sport (ANS) et coordonne les relations avec les référents régionaux ;
- Statut de Haut Niveau : il souligne l'impact majeur de la reconnaissance ministérielle de 63 joueurs, qui permet désormais d'obtenir des aménagements d'examens (baccalauréat, brevets) pour les compétiteurs, grâce à l'appui de la DTN.

Jean-Baptiste Mullon présente un bilan chiffré extrêmement positif pour la période 2022-2025 :

- Progression internationale : les graphiques révèlent une hausse flagrante des titres, médailles et « tops 10 » aux championnats d'Europe et du Monde. Il salue à cette occasion le travail de son prédécesseur, Quentin Loiseau ;
- Densité générationnelle : il observe une nette augmentation des jeunes Français dans les classements mondiaux par année de naissance, notamment dans les petites catégories. Il exprime toutefois sa

prudence face à l'objectif de maintenir un tel niveau d'excellence sur le prochain cycle.

Il poursuit en identifiant plusieurs obstacles structurels à la performance :

- Coût pour les familles : il alerte sur le reste à charge financier colossal pour les parents (déplacements des accompagnateurs, entraînements privés), qui constitue un frein à l'égalité des chances ;
- Déficit de tournois fermés : il déplore la rareté en France des tournois de Maîtres et Grands Maîtres, pourtant indispensables pour permettre aux jeunes de réaliser des normes ;
- Cloisonnement des acteurs : il note un manque de communication entre les clubs, les ligues et la Fédération, ce qui nuit à la cohérence du suivi pédagogique des jeunes talents.

Il dessine les orientations futures de la politique jeunes :

- Refonte de la détection : il préconise l'utilisation d'outils d'évaluation transversaux (visualisation, calcul, imagination) pour détecter les potentiels au-delà des seuls résultats bruts, parfois trompeurs chez les très jeunes ;
- Arbitrage entre masse et élite : il interroge le Comité sur la nécessité de concentrer davantage de moyens sur les « médaillables » (le top 10) plutôt que de saupoudrer l'aide sur l'ensemble du groupe France (70 jeunes) ;
- Professionnalisation du dialogue : il souhaite que les clubs redeviennent les interlocuteurs techniques privilégiés de la Fédération, afin de limiter l'omniprésence parfois contre-productive des parents dans la gestion sportive.

Enfin, Jean-Baptiste Mullon annonce sa démission du Comité Directeur à l'issue de la séance, afin d'éviter tout mélange des genres entre ses fonctions d' élu et ses nouvelles responsabilités de cadre technique rémunéré.

Laurie Delorme et Matthieu Vieira quittent la séance à 18h30, et confient leurs pouvoirs respectivement à Marion Penalver et Jean-Baptiste Mullon.

Éloi Relange remercie Jean-Baptiste Mullon pour son implication depuis de nombreuses années au sein de la Fédération et passe la parole à Laurent Fressinet, manager de la haute performance.

Laurent Fressinet, également nommé 3 semaines plus tôt, présente les orientations stratégiques pour les Équipes de France adultes. Fort de son expérience de joueur (11 Olympiades), il dresse un constat lucide de la situation actuelle.

Concernant les résultats, il souligne le caractère cyclique des performances. Après une année 2023 encourageante (2e place à l'Euro, 3e place mondiale), l'année 2025 a été marquée par des résultats décevants (24e place mixte et élimination précoce des féminines). Il identifie plusieurs facteurs de fragilité :

- Manque d'activité des joueuses : Hormis les deux ou trois meilleures joueuses nationales, un déficit de confrontation à haut niveau est constaté. L'intervenant rappelle l'exigence physique et mentale d'un tournoi de 11 jours, incompatible avec une simple pratique en ligue ;
- Communication défailante : Laurent Fressinet déplore une rupture de contact historique entre l'institution et certains cadres de l'équipe. Il s'engage à instaurer un dialogue régulier avec un vivier de 7 à 10 joueurs sélectionnables ;
- Moyens techniques : L'arrêt du partenariat avec Microsoft pose un problème de ressources informatiques pour la préparation, sujet qui devra être traité prioritairement.

Laurent Fressinet pointe l'agressivité des politiques de détection de pays comme l'Inde, l'Ouzbékistan ou la Turquie, où les jeunes talents bénéficient d'un encadrement professionnel précoce. En France, le renouvellement générationnel repose actuellement sur Marc-Andria Maurizzi. Il indique qu'il ne pratiquera pas de renouvellement par principe, mais que les places en sélection devront être méritées par l'activité et l'esprit d'équipe.

Laurent Fressinet présente les ambitions et objectifs des Équipes de France :

- Équipe Féminine : Objectif Top 10 aux Olympiades.
- Équipe Mixte : L'ambition de podium dépendra de la participation d'Alireza Firouzja. Laurent Fressinet souligne la difficulté de mobiliser les joueurs de top niveau mondial dont les revenus (400 000 à 500 000 € annuels) créent un décalage avec les indemnités fédérales.
- Championnats d'Europe : Le Top 3 est considéré comme un objectif réaliste et prioritaire.

Dans le cadre du dispositif de haute performance jeunes, Laurent Fressinet assurera également le suivi de 6 à 8 jeunes (parité respectée) pour les préparer à l'intégration future des équipes adultes. Ce suivi inclura :

- Trois points d'échange annuels (objectifs, préparation aux échéances, débriefing) ;
- Un stage de cohésion ;
- La présence du manager aux Championnats d'Europe jeunes.

L'objectif est d'apporter une culture de la gagne et une expertise issue du très haut niveau mondial (référence à son expérience d'entraîneur de Magnus Carlsen).

Laurent Fressinet annonce la mise en place de séminaires d'inspiration pour les entraîneurs français. Deux experts internationaux de renom ont donné leur accord de principe pour intervenir :

- Peter Heine Nielsen : Entraîneur de Magnus Carlsen et Viswanathan Anand.
- Ivan Sokolov : Entraîneur de l'équipe d'Ouzbékistan (championne olympique 2022).

L'objectif est de rompre l'isolement des techniciens nationaux et d'insuffler les meilleures pratiques mondiales.

Didier Pascal souligne que l'accompagnement vers la professionnalisation est une exigence ministérielle. Richard Ozwald confirme que Christelle Mol assurera un suivi individualisé pour les sportifs de haut niveau afin de sécuriser leur double parcours (études/sport).

La séance est suspendue à 19h20.



Seconde journée, dimanche 22 mars 2026

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
ALLORY Pierre-Jean	×	
BAUER Maud	×	
CAPPON John		<i>Didier PASCAL</i>
CORIAT Caroline	×	
CZEKAJ Christophe	×	
DELMOTTE Éric	×	
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)		<i>Marion PENALVER</i>
DUQUESNE Adrien (<i>trésorier</i>)	×	
GERTOSIO-SERENA Sophie	×	
HENNEQUIN Chantal		<i>Loriane LEBRET</i>
LEBRET Loriane (<i>secrétaire générale</i>)	×	
LEMOINE Jean-Pierre	×	
LERICHE Inès	×	
MAISURADZE Nino		<i>non représentée</i>
MINAUD Émilie (<i>membre du Bureau</i>)		<i>Éloi RELANGE</i>
MOUNIER EMEURY Isabelle	×	
MULLON Jean-Baptiste	×	
NOUHAUD Laurent		<i>non représenté</i>
PASCAL Didier (<i>vice-président</i>)	×	
PENALVER Marion (<i>membre du Bureau</i>)	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
SEJALON Amélie	×	
TERNAULT Mathieu		<i>Jean-Pierre LEMOINE</i>
VIEIRA Matthieu		<i>Jean-Baptiste MULLON</i>

La séance est ouverte à 9h05.

Loriane Lebret procède au décompte des voix : 17 présents, 6 représentés, soit 23 voix.

COMPÉTITIONS

1. Attribution de l'organisation de la phase finale du Trophée Roza Lallemand.

Mathieu Ternault présente un état d'avancement sur l'organisation de la phase finale du Trophée Roza Lallemand.

La phase finale se déroulera à Agde, au sein du Château Laurens. Mathieu Ternault remercie Jean-Baptiste Mullon pour son intermédiation dans ce dossier. Le calendrier logistique est souligné comme étant particulièrement serré en raison du contexte électoral municipal, le lieu de réception appartenant à la municipalité.

Bien qu'un passage en format « Open » ait été envisagé lors des précédentes séances du Comité Directeur afin d'améliorer la formule existante, l'absence de candidatures alternatives a conduit la Fédération à maintenir le format habituel pour cette édition. Mathieu Ternault précise toutefois que les réflexions sur une évolution de la formule restent ouvertes pour les saisons futures.

Mathieu Ternault souligne une déconnexion entre le Championnat de France Rapide Féminin et les Championnats d'Europe (Rapide et Blitz) organisés à Monaco. Il estime regrettable qu'aucun système de qualification directe ou d'aide structurelle ne lie formellement l'événement national à l'échéance européenne. Éloi Relange précise qu'en pratique, une aide fédérale (incluant notamment la prise en charge de l'hébergement) est déjà octroyée à la Championne de France de parties rapides pour sa participation européenne, bien que celle-ci ne soit pas officiellement actée dans les documents de prix de la compétition. Une formalisation de cet avantage est à l'étude.

L'arbitrage sera assuré par Chantal Hennequin. L'organisation technique s'appuiera sur l'expertise de Robert Textoris et Pierre Textoris (Capechecs).

Éloi Relange remercie Mathieu Ternault pour son investissement constant sur cette compétition depuis quatre ans. Il souligne que l'accord avec Capechecs permet de sécuriser le calendrier fédéral sur un site d'exception classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mathieu Ternault invite les membres du Comité Directeur et les responsables de Ligues à anticiper la recherche de lieux et de partenaires pour les éditions futures, la visibilité géographique et la capacité d'accueil étant les facteurs clés du développement de cet événement.

VOTE N°8

Il est proposé d'attribuer l'organisation de la finale 2026 du trophée Roza Lallemand à Capechecs.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

HAUT-NIVEAU

2. Proposition d'égaliser les rémunérations des entraîneur(e)s de délégation.

Le Comité Directeur reprend les débats initiés la veille concernant la grille de rémunération des entraîneurs accompagnant les délégations nationales (notamment lors des Championnats de France des Jeunes et des déplacements internationaux).

Le système actuel repose sur trois tranches de rémunération journalière :

- 200 € pour les Grands Maîtres Internationaux (GMI) ;
- 170 € pour les Maîtres Internationaux (MI) ;
- 140 € pour les entraîneurs non titrés.

Jean-Baptiste Mullon souligne une incohérence réglementaire concernant les titres féminins : les Maîtres Internationaux Féminins (MIF) étant parfois assimilés aux MI, cela crée des disparités de traitement avec les Maîtres FIDE (MF). Éloi Relange rappelle sa décision d'acter, par souci d'équité et de promotion du sport féminin, l'égalité de traitement entre les titres de GMI et de GMF (Grand Maître Féminin).

Plusieurs membres interrogent la pertinence de maintenir une différence de salaire basée sur le titre sportif plutôt que sur la fonction d'entraîneur. Certains estiment que la compétence pédagogique n'est pas strictement corrélée au titre de GMI. À ce titre, une rémunération unique pour tous les entraîneurs de la délégation est suggérée afin de simplifier la gestion. Éloi Relange rappelle que la rémunération fédérale (environ 18 €/heure sur des journées denses) reste peu compétitive par rapport aux cours privés. Maintenir un tarif préférentiel pour les GMI permet d'encourager les meilleurs joueurs français à intégrer le réseau fédéral et à transmettre leur expertise aux espoirs nationaux.

Afin d'éviter un débat complexe sur la refonte globale des statuts professionnels, le Président propose de se concentrer sur la suppression de la tranche la plus basse, jugée trop précaire. L'objectif est d'harmoniser la base salariale tout en conservant une "prime au titre" pour les Grands Maîtres.

VOTE N°9

Il est proposé de supprimer la tranche basse de 140€ de la rémunération pour les entraîneurs non titrés.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

3. Nationalité des sportifs de haut niveau en équipe de France.

Le Comité Directeur engage une réflexion sur les critères d'éligibilité des joueurs pour les sélections nationales adultes (Olympiades et Championnats d'Europe).

Éloi Relange rappelle que, par tradition, la FFE imposait la détention de la nationalité française pour intégrer l'Équipe de France. Or, les règlements de la FIDE autorisent tout joueur possédant le "Code FRA" à représenter la France. Le Président souligne que le transfert de code est une procédure stricte, impliquant souvent un délai de deux ans et des frais financiers, ce qui constitue une barrière de sécurité contre les opportunistes de court terme.

Richard Ozwald précise que le Code du Sport ne contient aucune disposition rendant la nationalité française obligatoire pour représenter une nation en équipe nationale. Juridiquement, l'ouverture de la sélection aux détenteurs du Code FRA, conformément aux règles FIDE, ne rencontre aucun obstacle. Il souligne toutefois l'importance du respect des valeurs républicaines. Il suggère la mise en place d'un « Contrat d'engagement républicain » (portant sur la laïcité et l'éthique) que chaque joueur signerait lors de sa première sélection, à l'instar des pratiques en vigueur dans d'autres fédérations comme le rugby.

Certains membres expriment des réserves quant à l'attitude de joueurs non-nationaux lors de cérémonies officielles (hymne national, salut au drapeau). Une crainte est exprimée concernant un éventuel « creux générationnel » si les joueurs formés en France se voient barrer l'accès à l'équipe nationale par des joueurs étrangers transférés. L'exemple du badminton ou du tennis de table est cité pour illustrer les risques d'une politique de naturalisation sportive sur le long terme.

En réponse, plusieurs intervenants rappellent que les joueurs sous Code FRA sont souvent des résidents de longue date, actifs dans les clubs français, participant à la formation des jeunes et pleinement intégrés à l'écosystème fédéral. Il est rappelé que la levée de la contrainte de nationalité ne vaut pas obligation de sélection. Le sélectionneur conserve toute latitude pour composer son groupe en fonction de critères sportifs et de cohésion d'équipe.

VOTE N°10

Il est proposé d'autoriser la sélection de joueurs et joueuses étrangers sur liste FRA en équipe de France adultes.

Pour : 21

Contre :

Abstention : 2 *Didier Pascal, Marion Penalver*

FINANCES

3. Structure commerciale

Didier Pascal présente le projet de création d'une filiale commerciale destinée à isoler les activités lucratives de la Fédération.

Il est rappelé que la Fédération doit préserver son statut d'association à gestion désintéressée. L'augmentation des activités économiques (boutique, produits dérivés, matériel, prestations d'événements, sponsoring) expose la FFE à un risque de fiscalisation globale (TVA et Impôt sur les Sociétés). Bien que les seuils de lucrativité ne soient pas encore franchis de manière structurelle, la création d'une entité dédiée permet de sécuriser le statut fiscal fédéral tout en accélérant le développement économique.

Le choix s'est porté sur une Société par Actions Simplifiée (SAS), initialement sous forme unipersonnelle (SASU), dont la FFE sera l'unique actionnaire. Cette structure offre une souplesse de gestion supérieure à d'autres formes (comme la SA-SOP) et permet une éventuelle ouverture ultérieure du capital à des partenaires. Le poste de Président de la SAS sera occupé de droit par le Président de la FFE au moment de la création. Un organe de contrôle, nommé par le Comité Directeur, sera instauré pour épauler et surveiller la gestion de la société. Les fonctions de direction et de surveillance seront exercées à titre gracieux. Toute modification ultérieure de ce principe relèvera d'une décision souveraine du Comité Directeur.

La SAS interviendra sur trois axes principaux :

- L'exploitation de la marque FFE (licence de marque) et des produits dérivés ;
- L'achat et la revente de matériel de jeu (notamment pour les dispositifs « Class'Échecs », les kits ULIS et les commandes groupées des clubs et organes déconcentrés) ;
- Le développement des services liés au projet e-chess.

Les relations entre la FFE et sa filiale seront régies par une convention cadre (soumise à l'agrément ministériel) et des conventions commerciales spécifiques détaillant l'usage de la marque et les prestations de services. Didier Pascal précise que tout flux financier doit être transparent ; le prêt de main-d'œuvre est proscrit au profit de facturations de prestations de services réelles.

Le principe ayant été validé lors de l'Assemblée Générale (AG) 2025, la FFE, accompagnée par le cabinet de Me Thomas Nicolas, finalise actuellement les statuts. L'objectif est de procéder au dépôt des statuts avant l'AG 2026 pour une ratification définitive.

Jean-Baptiste Mullon souligne l'opportunité commerciale pour la Fédération de proposer des prestations d'organisation payantes à des partenaires tiers ou des influenceurs, adoptant ainsi une logique de marché pertinente.

Éloi Relange précise que les compétitions fédérales (Championnats de France) restent au sein de l'association car elles relèvent du champ non concurrentiel et des missions régaliennes de la Fédération.

VOTE N°11

Il est proposé de valider la forme juridique de la structure commerciale comme SAS, de nommer le président de la FFE en tant que président de la structure, et d'adopter ses statuts ainsi présentés.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

4. Projet d'achat de siège.

Éloi Relange expose la nécessité pour la Fédération de se porter acquéreur de son propre siège social. Actuellement, les services fédéraux occupent des locaux au Château d'Asnières sous un régime de bail précaire. Bien que le soutien de la municipalité soit pérenne, la croissance constante de l'effectif salarié et les contraintes d'espace (stockage, salles de réunion) imposent une solution plus stable et ambitieuse.

Richard Ozwald souligne que les conditions actuelles de travail atteignent leurs limites, tant en termes de surface que de sécurité, et qu'un déménagement devient inéluctable à moyen terme pour garantir un environnement professionnel adapté.

L'objectif est d'acquérir une surface comprise entre 200 m² et 300 m², située à Paris ou en première couronne (prioritairement dans les Hauts-de-Seine). Ce siège devra permettre :

- L'accueil des salariés et des activités administratives ;
- L'hébergement de la nouvelle structure commerciale et de l'INF ;
- La tenue des réunions du Comité Directeur et l'accueil des partenaires.

Le coût global du projet est estimé entre 1,5 M€ et 2 M€, incluant le prix net vendeur, les frais d'agence, les droits de mutation et les travaux d'aménagement (estimés avec l'expertise d'Émily Minaud, architecte). Sur la base d'un prêt de 1,8 M€ sur 30 ans à un TAEG de 4%, le remboursement mensuel avoisinerait 8 600 €.

L'investissement représente un surcoût annuel de gestion d'environ 100 000 €. Éloi Relange précise que la dynamique actuelle (100 000 licenciés, augmentation du ratio de licences A) et les hausses tarifaires déjà validées par l'Assemblée Générale permettent d'absorber cette charge sans mettre en péril la trésorerie fédérale. Des aides sont attendues de la part de la Région Île-de-France (via Patrick Karam) et de la municipalité. L'ANS a également été sollicitée pour des contributions futures.

Didier Pascal souligne l'importance de sécuriser des ressources pérennes pour couvrir cet emprunt sur 30 ans, au-delà des résultats exceptionnels actuels. Jean-Baptiste Mullon et Sébastien Peter soutiennent le projet, soulignant que l'acquisition est une opération patrimoniale majeure transformant une charge locative en investissement, tout en renforçant l'image institutionnelle de la FFE.

VOTE N°12

Il est proposé de soumettre à l'assemblée générale 2026 un projet d'acquisition d'un siège, assorti d'un budget maximal de 2 millions d'euros, avec délégation de la décision finale au comité directeur.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

COMPÉTITIONS

2. Attribution de l'organisation de la finale de la coupe Loubatière.

Éloi Relange, introduit la session consacrée à l'homologation des candidatures pour l'organisation des phases finales des compétitions nationales. Il rappelle que le Comité Directeur procède traditionnellement à la validation des dossiers dès lors que les exigences du cahier des charges fédéral sont satisfaites par les postulants.

Le Président présente la candidature de la Ligue des Hauts-de-France pour l'organisation de la finale de la Coupe Loubatière. L'événement est pressenti pour se dérouler à Arras, au sein de la Maison Saint-Vaast, lieu ayant déjà accueilli par le passé le séminaire des dirigeants de la Fédération.

Le Comité Directeur souligne la qualité de l'infrastructure proposée pour l'accueil des compétiteurs. En l'absence de candidature concurrente et au regard du respect des critères techniques, la proposition est soumise au scrutin.

Isabelle Mounier Emeury s'absente pour les trois prochains votes.

VOTE N°13

Il est proposé de confier l'organisation de la finale de la coupe Loubatière à Arras.

Pour : 22

Contre :

Abstention :

3. Attribution de l'organisation des Championnats de France Rapide & Blitz.

Éloi Relange informe le Comité Directeur que la ville de Saint-Maur, après deux éditions réussies sous l'égide de Marc Wittmann, a souhaité ne pas renouveler son organisation pour la saison à venir. Une candidature unique

a été déposée par Diego Salazar pour le club de l'Échiquier Chalonnais.

L'événement s'inscrit dans un contexte particulier pour le club qui célèbre son 80e anniversaire. Le projet prévoit une forte visibilité en centre-ville, notamment via l'installation d'un échiquier géant. Le Comité Directeur salue cette opportunité d'ancrer un événement fédéral majeur dans un territoire dynamique.

En concertation avec le Directeur Technique Fédéral, Jordi Lopez, il est proposé de fixer l'événement les 19 et 20 septembre 2026. Ce créneau présente plusieurs avantages stratégiques :

- Un calendrier fédéral traditionnellement libre avant la reprise des interclubs début octobre ;
- Une rampe de lancement dynamique pour la nouvelle saison sportive ;
- Une gestion simplifiée pour une compétition individuelle, les effectifs des clubs n'étant pas encore totalement constitués pour les épreuves par équipes.

Le débat souligne une singularité chronologique : bien que se déroulant au début de la saison sportive 2026-2027, la compétition décernera les titres de Champion de France Rapide et Blitz pour l'année civile 2026. Le Président précise que, si cette organisation peut paraître nouvelle, elle ne présente aucune contre-indication majeure pour les épreuves individuelles et permet une communication cohérente sur l'année du titre.

VOTE N°14

Il est proposé de confier l'organisation des Championnats de France Rapide & Blitz à Châlons en Champagne les 19 et 20 septembre 2026.

Pour : 22

Contre :

Abstention :

4. Proposition de pérennisation de l'organisation des Championnats de France Rapide & Blitz en septembre.

VOTE N°15

Il est proposé de confirmer la possibilité d'organiser des compétitions individuelles, hors finales, en septembre.

Pour : 22

Contre :

Abstention :

5. Participation aux Olympiades pour les personnes en situation de handicap.

Éloi Relange introduit le sujet de la participation de la France aux premières Olympiades d'échecs pour les personnes en situation de handicap, organisées par la FIDE à Samarcande en Ouzbékistan. Initialement prévues à Moscou en 2022, ces « Para-Olympiades » ont été délocalisées et confirmées par la FIDE.

La FIDE classe les fédérations par niveaux (tiers). La France, classée en « Tier 1 », bénéficie d'une prise en charge complète pour une délégation de huit personnes (quatre joueurs, un remplaçant et trois accompagnants),

incluant le transport et l'hébergement. Le Président précise toutefois qu'une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € doit être budgétisée par la FFE pour couvrir les frais annexes et les éventuels imprévus logistiques.

Marion Penalver et d'autres membres soulignent l'absence d'uniformisation internationale stricte concernant les catégories de handicap lors de cette compétition, où différentes typologies de handicap (visuel, moteur, auditif) peuvent s'affronter. Caroline Coriat suggère que l'équipe de France serve de vitrine aux actions fédérales existantes, notamment en s'appuyant sur les circuits consacrés (malvoyants/aveugles). Laurent Nouhaud est pressenti pour coordonner la composition de l'équipe, sous la supervision de la Direction Technique. Le Comité Directeur s'accorde sur la nécessité d'un cadre strict pour éviter des sélections affinitaires et garantir la représentativité du parcours sportif identifié par la Fédération.

Richard Ozwald insiste sur l'importance cruciale de l'accompagnement humain. Il rappelle que la prise en charge logistique dans certains pays hôtes peut être défailante de l'aéroport au lieu de résidence. La sécurité et le confort des joueurs en situation de handicap doivent être une priorité absolue, justifiant l'enveloppe pour les imprévus mentionnée par le Président. L'utilisation d'accompagnants familiaux ou habituels est privilégiée.

VOTE N°16

Il est proposé d'engager une équipe de France aux Olympiades pour les personnes en situation de handicap, et de confier les modalités de sélection de l'équipe à la commission Santé, Social, Handicap avec validation par la Direction technique.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

DÉVELOPPEMENT

1. Stratégie de développement 2026.

Didier Pascal présente les nouvelles directives de l'Agence Nationale du Sport concernant la campagne du Projet Sportif Fédéral 2026. La campagne accuse un retard dû aux délais d'allocation budgétaire de l'État. Bien que la notification officielle de l'enveloppe soit attendue pour la semaine prochaine, la FFE table, à titre officieux, sur un montant identique à l'exercice précédent (environ 400 000 €). Didier Pascal souligne un renforcement significatif des procédures de contrôle, de reporting et d'exigences éthiques imposées par l'ANS.

L'ANS impose une séparation claire entre le développement fédéral et les politiques publiques. Deux axes deviennent obligatoires et prioritaires :

- Féminisation : cela doit représenter au moins 20 % des crédits. La FFE, déjà à 22 % l'an passé, maintient cet effort sur la pratique et l'encadrement ;
- Inclusion et Parasport : bien que la FFE n'ait pas la délégation "Parasport", elle vise une affectation de 15 % de son budget sur ces sujets.

Les autres axes ouverts sont :

- Sport Santé : désormais plus ouvert, il ne nécessite plus d'études médicales préalables mais doit favoriser la santé via la pratique, notamment en lien avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Amélie Sejalon précise le rôle pivot de ces structures dans la prévention ;
- Publics éloignés (QPV) : c'est un axe très contraignant, éligible uniquement si le siège social du club est

situé en quartier prioritaire ;

- Lutte contre les violences et discriminations : Axe ouvert sous réserve de prouver l'efficacité des actions.

Didier Pascal alerte sur un changement doctrinal majeur : l'ANS ne finance plus les interventions sur le temps scolaire (relevant de l'USEP ou de l'UNSS). Les clubs et comités devront requalifier leurs actions de périscolaire vers les axes "Inclusion" ou "Féminisation" pour espérer un financement. Jean-Pierre Lemoine souligne l'impact économique critique pour les comités départementaux.

Grâce à son nouveau statut de fédération de haut niveau, la FFE accède à l'enveloppe « Accession territoriale au haut niveau » (limitée à 15 % du PSF). Cet axe est prioritairement réservé aux Ligues pour les actions de détection et de perfectionnement, à l'exception des clubs porteurs d'une Section Sportive Scolaire qui pourront solliciter cet axe, comme le souligne Richard Ozwald, car ces structures participent directement au package « détection ».

L'ANS exige désormais des indicateurs d'efficacité qualitatifs plutôt que de simples données quantitatives (ex: nombre de participants). Tout échec de réalisation ou d'efficacité peut entraîner une demande de reversement des fonds. L'ANS abaisse le seuil de demande à 750 €. Toutefois, le Comité Directeur recommande de maintenir un seuil de 1 500 € pour garantir la viabilité des projets, tout en permettant une flexibilité exceptionnelle à 750 € pour les structures émergentes.

La date de limite de dépôt des dossiers par les structures est fixée au 31 mai. La transmission de la synthèse globale à l'ANS est fixée au 30 juin. Un appel à candidatures sera lancé pour renforcer le comité technique chargé d'instruire les dossiers.

Amélie Séjalon quitte la séance à 12h00 et transmet son pouvoir à Adrien Duquesne.

2. Proposition d'aide financière au projet Sharly Chess.

Éloi Relange rappelle les échanges de la précédente réunion du Comité Directeur concernant la sollicitation de l'association Sharly Chess. L'équipe de développement a pris en compte les réserves émises par le Comité Directeur en diversifiant ses sources de revenus. Si le moteur du logiciel demeure « open source » et libre d'accès pour les utilisateurs, une structure commerciale complémentaire propose désormais des services payants pour les organisateurs (gestion de tournois, services facilités).

Plusieurs avis techniques ont été sollicités. La commission numérique, représentée par Patrick Vigna, souligne la grande qualité du développement logiciel. La DNA indique que Sharly Chess fait partie des trois logiciels majeurs d'appariement avec PAPI et le programme de Khaled Benhaddou. La DNA souhaite toutefois une stabilisation des versions (maintenance de versions fixes pour la formation) et l'automatisation du calcul des normes et des prix complexes. Alain Saint-Arroman, responsable du championnat scolaire, rapporte que Sharly Chess répond parfaitement aux besoins fédéraux, notamment pour la gestion simplifiée des classements par équipes d'écoles (150 tournois gérés avec succès).

Éloi Relange souligne que Sharly Chess est déjà largement adopté par les arbitres. Accorder une aide financière permettrait non seulement de soutenir un outil de qualité développé sans demande initiale de subvention, mais aussi d'asseoir la légitimité de la FFE pour exiger les mises à jour nécessaires à la DNA et aux directeurs de compétitions. Sophie Gertosio-Serena insiste sur la nécessité d'améliorer la synchronisation en temps réel avec la base fédérale, point qui sera intégré au futur système d'information de la FFE.

Le montant du soutien sollicité est de 10 000 €. Éloi Relange précise que cette dépense est un investissement

ponctuel et non une charge récurrente. De plus, il informe le Comité Directeur que le logiciel PAPI passera en « open source » et gratuité dès cette année, supprimant ainsi la charge annuelle de licences (environ 8 500 €) historiquement versée à Érick Mouret.

Éric Delmotte souligne l'importance d'une représentation fédérale auprès des développeurs pour garantir la conformité des systèmes de départage avec les règlements officiels. Le Président confirme que le dialogue est déjà établi via la DNA et la Commission Numérique, et que ce partenariat renforcera le poids de la parole fédérale.

VOTE N°17

Il est proposé d'apporter un soutien financier au projet Sharly Chess à hauteur de 10 000 euros.

Pour :	21	
Contre :	1	<i>Sophie Gertosio-Serena</i>
Abstention :	1	<i>Didier Pascal</i>

3. Révision des dotations clubs.

Loriane Le Bret présente une synthèse des réflexions menées conjointement avec Laetitia Chollet. À ce stade, il est préconisé de maintenir la dotation matérielle actuelle. Cette organisation transitoire prévaudra jusqu'à ce que la FFE soit en mesure d'assurer la gestion logistique en interne.

Il est proposé de supprimer la dotation financière de 150€, et de préciser les nouvelles conditions d'obtention :

- Maintien de l'affiliation de minimum 10 licenciés (dont au moins 5 licences A) ;
- Paiement des licences ;
- La demande doit être faite lors de la saison sportive de création du club ;
- Suppression de la condition de la non présence d'un club dans la même ville ;
- Maintien de la condition d'être affilié durant au moins 3 saisons, sinon, la dotation doit être rendue.

VOTE N°18

Il est proposé de supprimer la dotation financière aux nouveaux clubs et de préciser les conditions d'obtention telles que présentées.

Pour :	21	
Contre :	1	<i>Sophie Gertosio-Serena</i>
Abstention :	1	<i>Jean-Pierre Lemoine</i>

DIRECTIONS/COMMISSIONS

2. Proposition de la Commission Fair Play

Éloi Relange présente un document de travail transmis par Denis Regaud, au nom de la Commission Fair-play. Ce texte propose un ensemble de mesures anti-triche pour les compétitions fédérales (Championnats de France, Top 16, finales nationales), incluant notamment :

- Le décalage systématique de la retransmission des parties (anti-triche) ;
- L'utilisation de scanners de détection électronique ;
- Le contrôle strict des zones fumeurs ;
- La restriction, voire l'interdiction, de l'accès au public dans la zone de jeu.

Éloi Relange interroge l'opportunité de transformer ces recommandations en un règlement contraignant. Il souligne que les contraintes topographiques de certaines salles (ex: Chartres ou Albi) ne permettent pas toujours une application stricte de ces mesures sans nuire à la logistique ou aux relations avec les municipalités hôtes.

Jean-Baptiste Mullon et Jean-Pierre Lemoine expriment de fortes réserves sur l'interdiction du public. Ils estiment que l'absence de spectateurs nuirait gravement à la visibilité et au développement du sport, notamment lors des grands tournois ouverts ou des compétitions scolaires. Éloi Relange ajoute qu'interdire l'accès à un maire dans sa propre salle pour respecter une consigne de la commission fair-play serait institutionnellement problématique.

Considérant le caractère sensible des mesures relatives à l'accueil du public et les difficultés d'application réglementaire immédiate, le Comité Directeur décide de reporter le vote. La Commission Fair-play est invitée à retravailler le texte pour en faire une "Charte de recommandation" souple plutôt qu'un règlement contraignant, et à affiner la distinction entre contrôle des flux et interdiction des visiteurs.

Inès Leriche quitte la séance à 12h15 et donne pouvoir à Pierre-Jean Allory.

3. Modification de la composition de la commission Art, Culture et Histoire.

Loriane Lebreton informe le Comité Directeur d'une demande formulée par Jean-Olivier Lecomte, président de la commission Art, Culture et Histoire, visant à intégrer Philippe Kalman au sein de sa commission.

VOTE N°19

Approuvez-vous la modification de la composition de la commission Art, Culture et Histoire ?

Pour : 23

Contre :

Abstention :

4. Modification de la composition de la commission mixité.

Loriane Lebreton informe le Comité Directeur d'une demande formulée par Laurie Delorme, présidente de la commission mixité, visant à intégrer Maud Bauer au sein de sa commission.

VOTE N°20

Approuvez-vous la modification de la composition de la commission mixité ?

Pour : 23

Contre :

Abstention :

QUESTIONS DIVERSES

1. Projet de recherche scientifique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Christophe Czekaj présente le projet de recherche intitulé provisoirement « Autodétermination et trouble du développement intellectuel : les apports du jeu d'échecs ». Ce projet, porté par le laboratoire C2S de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, s'inscrit en réponse à l'appel à projets thématique 2026 de l'IRESP et de la CNSA concernant les Troubles du Neurodéveloppement (TND) et les Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Il présente un document expliquant les objectifs et la méthodologie du projet :

- Finalité : Évaluer l'apport de l'apprentissage et de la pratique du jeu d'échecs sur l'autodétermination et le pouvoir d'agir des enfants, adolescents et adultes présentant un Trouble du Développement Intellectuel (TDI).
- Approche technique : Utilisation d'une méthode d'apprentissage conçue par l'association « La 65ème case », basée sur l'analyse appliquée du comportement (ABA), recommandée par la Haute Autorité de Santé pour son accessibilité aux personnes ayant des difficultés de communication.
- Protocole : Comparaison de la pratique échiquéenne avec deux situations témoins (pratique d'un sport et activités habituelles).
- Partenariats : Collaboration avec l'ACPEI (Châlons-en-Champagne), l'APEI de l'Aube, la SCIC AIR Handicap et la 65ème case.
- Phasage (44 mois) : Le projet inclut une sensibilisation des équipes, une évaluation prétest, 12 mois d'apprentissage, 12 mois de pratique, une évaluation post-test et la valorisation des résultats.

Éloi Relange souligne que, bien que ce projet ne soit pas un levier direct de recrutement massif de licenciés, il relève d'un enjeu majeur de santé publique. La Fédération s'engage à soutenir l'initiative par :

- La production de courriers de recommandation officiels ;
- L'accès facilité au matériel via la centrale d'achat à prix réduit ;
- Une communication institutionnelle (site et réseaux sociaux) aux étapes clés du projet.

2. Réflexion sur le système de licences

Inès Leriche souhaite activer et mettre en place un calendrier de réflexion portant sur la pondération des voix lors des votes. Elle propose d'élaborer une proposition de travail en concertation avec Didier Pascal et le Bureau Fédéral.

3. Création d'une nouvelle section sportive

Inès Leriche informe le Comité Directeur de la création d'une section sportive scolaire au collège Ferdinand Clovis-Pin de Poitiers. L'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2026.

4. Projet e-chess

Éloi Relange propose aux personnes intéressées d'organiser des réunions en visio pour brainstormer autour du projet e-chess.

Jean-Baptiste Mullon prend la parole en fin de séance pour exprimer sa profonde gratitude envers l'ensemble des membres avec lesquels il a collaboré au cours des six dernières années. Il souligne l'évolution positive et l'apaisement notable du climat des échanges au sein de l'instance, marquant une rupture avec les tensions observées par le passé.

Il conclut en se déclarant honoré et fier d'avoir contribué à cette période faste et structurante pour le développement du jeu d'échecs.

Le Président remercie l'ensemble des membres pour leur implication.

Le prochain Comité Directeur se réunira les 13 et 14 juin 2026.

La séance est levée à 13h00.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,

Éloi RELANGE



La Secrétaire Générale de la FFE,

Loriane LEBRET

